



Permis de construire mur de cloture

Par **comeref**, le **16/09/2009** à **15:11**

Bonjour, la mairie m'a délivré un permis de construire un mur sur une parcelle communale longeant ma propriété, aujourd'hui elle le remet en cause, quels sont les recours? merci et salutations

Par **augustin**, le **16/09/2009** à **19:01**

vous avez eu un permis pour construire sur une parcelle communale ??? étrange !?

Par **comeref**, le **17/09/2009** à **15:02**

non pas étrange mais réel

Par **augustin**, le **17/09/2009** à **16:08**

comment avez vous fait pour déposer (et obtenir) un permis sur une parcelle qui appartient à la commune ? Si la parcelle où vous avez construit votre mur ne vous appartient pas, il est normal que le propriétaire, même s'il s'agit d'une commune, voit ça d'un mauvais œil !

Par **comeref**, le **18/09/2009** à **11:47**

bonjour,rna l'époque je l'ignoraissrnet la mairie aussirnle cadastre n'était pas à journet pourtant la mairie m'a délivré un permis en bonne et due formernsalutations

Par **augustin**, le **18/09/2009** à **15:11**

le cadastre n'a aucune valeur et ne vaut pas titre de propriété, ni limite officielle de parcelle.rnIl s'agit juste d'un document graphique, plus ou moins précis, servant de base au calcul de l'impôt foncier.rnDonc, en vous basant sur le cadastre pour délimiter votre propriété, vous avez déjà fait une erreur. rnAu niveau de l'instruction du permis, le service qui examine les demandes d'urbanisme s'en tient uniquement à vérifier la régularité de la construction envisagée au vu des règles locales d'urbanisme.rnEn aucun cas, sa mission est de rechercher qui est le véritable propriétaire du terrain.rnDonc, la commune est tout a fait dans son droit de vous demander le retrait du mur : l'erreur à l'origine étant de votre fait, en vous basant sur un document faux sans aucune valeur.

Par **comeref**, le **18/09/2009** à **17:09**

je vous remercie pour la clarté de vos réponsesrnsalutations